

Assurance

Des outils supplémentaires pour les contrôleurs

F.A.  
Libreville/Gabon

LE séminaire sur les outils de contrôle des entreprises de micro-assurance s'est achevé, vendredi dernier, à Libreville. Organisé par l'Institut international des assurances (IIA) de Yaoundé, en collaboration avec la Direction nationale des assurances (DNA) du Gabon, cet atelier avait pour but de renforcer les capacités des contrôleurs des assurances. Au sortir des ces études qui ont duré 4 jours, les organisateurs ont adressé leur satisfecit et leur encouragement à l'animateur et expert, Alain Ouattara Fangman. Selon le directeur national adjoint des assurances du Gabon, M. Symphorien Ngayila Oke-vayi, « C'est une bonne initiative, car le thème choisi, il y a environ trois ans, s'explique par une nouvelle réglementation de la Cima, afin d'avoir de nou-



Photo : Bunny Claude

Une vue des experts qui ont animé l'atelier.

veaux outils pour pouvoir contrôler ces nouveaux aspects (la micro-assurance, ndlr). Même si les sociétés de notre marché ne pratiquent pas encore cette branche. On espère qu'au sortir de là, avec les différents séminaires, cela va booster les sociétés à se développer dans cette branche, afin de s'occuper des populations à faibles revenus ».

Pour les participants représentant l'autorité de régulation, une tâche lourde les attend désormais. Celle d'utiliser ces connaissances acquises pour l'éclosion de la

micro-assurance. « Il est question pour nous de stimuler l'activité et de l'en-



Photo : Bunny Claude

Remise des attestations aux séminaristes.

cadrer. Nous ne pouvons pas le faire sans connaître la réglementation, les te-

nants, les aboutissants, et également sans que nous nous fassions entendre.

Nous, les contrôleurs des DNA qui sont le plus au contact des personnes, sommes également là pour être une force de proposition pour la Cima, dans le processus de faire la réglementation. Espérons que nous avons été écoutés», a déclaré le représentant du Cameroun, Francis Zambo Zambo.

Ce second atelier sur la micro-assurance a pris fin avec la remise des attestations délivrées aux participants représentant les 14 pays membres de la Conférence inter-africaine du marché des assurances (Cima).

Aménagement urbain

Une nouvelle voie pavée à Akanda

AN  
Libreville/Gabon

LES travaux de la construction de la voie menant à la mairie d'Akanda, débutés en octobre 2015, ont pris fin. Cette artère a été inaugurée récemment par le secrétaire général du ministère des Infrastructures, des Travaux publics et de l'Aménagement du territoire, Jean Philippe Ndong Biyoghe. C'était en présence du 2e maire adjoint de la commune d'Akanda, René Gnabono et du directeur général de l'entreprise adjudicataire, Eric Ekomba. La rue qui vient ainsi d'être livrée aux usagers constituait, dans le passé, un véritable casse-tête, tant elle était impraticable, particulièrement en saison de pluies. C'est donc un ouvrage de qualité que le gouvernement vient de mettre à la disposition des habitants



de cette partie d'Akanda. Cette route en pavés, d'une longueur de 260 m de linéaires sur 6 m de large, est composée de deux trottoirs de part et d'autre d'1 m de large, et d'une canalisation pour l'évacuation des eaux. En coupant le ruban symbolique marquant l'ouverture officielle de la voie, le secrétaire général des TP, M. Ndong Biyoghe, a exprimé toute sa satisfaction, tout en réaffirmant l'importance que le gouvernement accorde aux voiries urbaines, en tant que projet majeur et de requalification de nos villes.

Aussi, l'orateur a-t-il loué le dévouement de l'opérateur, qui a respecté les délais de livraison, en offrant à nos compatriotes un travail de qualité. Il a, par ailleurs, rassuré les uns et les autres en les informant que le ministère des Infrastructures a établi un programme dans le sens de la construction des voiries urbaines, tant à Libreville qu'à l'intérieur du pays.



Photo : Adjia Njoufoume

Une vue de la rue pavée livrée aux usagers d'Akanda.

## AVIS

**A L'ATTENTION DES CITOYENS GABONAIS DESIREUX DE FAIRE ACTE DE CANDIDATURE A L'ELECTION PRESIDENTIELLE DU 27 AOÛT 2016**

La Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP) porte à la connaissance des citoyens gabonais désireux de faire acte de candidature à l'élection présidentielle du 27 août 2016 que le formulaire à remplir à cet effet est, dès à présent, disponible au siège de ladite Commission. Il peut y être retiré les jours et heures ouvrables.

---

**LE FORMULAIRE RAPPELLE LES PIÈCES À FOURNIR AU DOSSIER DE DÉCLARATION DE CANDIDATURE, À SAVOIR :**

- Une déclaration manuscrite de candidature ;
- Une copie certifiée conforme d'acte de naissance ou jugement supplétif ;
- Un certificat de nationalité attestant de la nationalité gabonaise ;
- Une déclaration de non double nationalité sur imprimé CENAP ;
- Une déclaration sur l'honneur relative aux dispositions de l'article 62, loi n°07/96 du 12 mars 1996, sur imprimé CENAP ;
- Un extrait de casier judiciaire (B3) datant de moins de trois (3) mois ;
- Un certificat médical datant de moins de trois (3) mois établi conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi n°16/96 du 15 avril 1996, modifiée, portant dispositions spéciales relatives à l'élection du Président de la République ;
- Deux photos d'identité noir-blanc de 4 x 3 cm ;
- L'emblème du parti politique ou groupement de partis politiques dont se réclame le candidat ou le signe distinctif pour le candidat indépendant ;
- La quittance délivrée par le Trésor public attestant le versement du cautionnement électoral de vingt millions (20 000 000) de francs CFA, conformément aux dispositions de l'article 67 de la loi n°07/96 du 12 mars 1996, modifiée, portant dispositions communes à toutes les élections politiques.

Dûment rempli, signé et accompagné des pièces énumérées ci-dessus, le formulaire doit être déposé au siège de la CENAP pour enregistrement et contre récépissé signé du Président de ladite commission, les jours et heures ouvrables et au plus tard le mardi 12 juillet 2016 à 18 heures.